



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 13-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 1^{er} novembre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 13-2022 : Règlement sur les matières résiduelles

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 4 NOVEMBRE 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe